

Restitution de l'Audit en Accessibilité Application mobile MyTango

12 décembre 2025



Partie 01

Points clés de l'audit réalisé



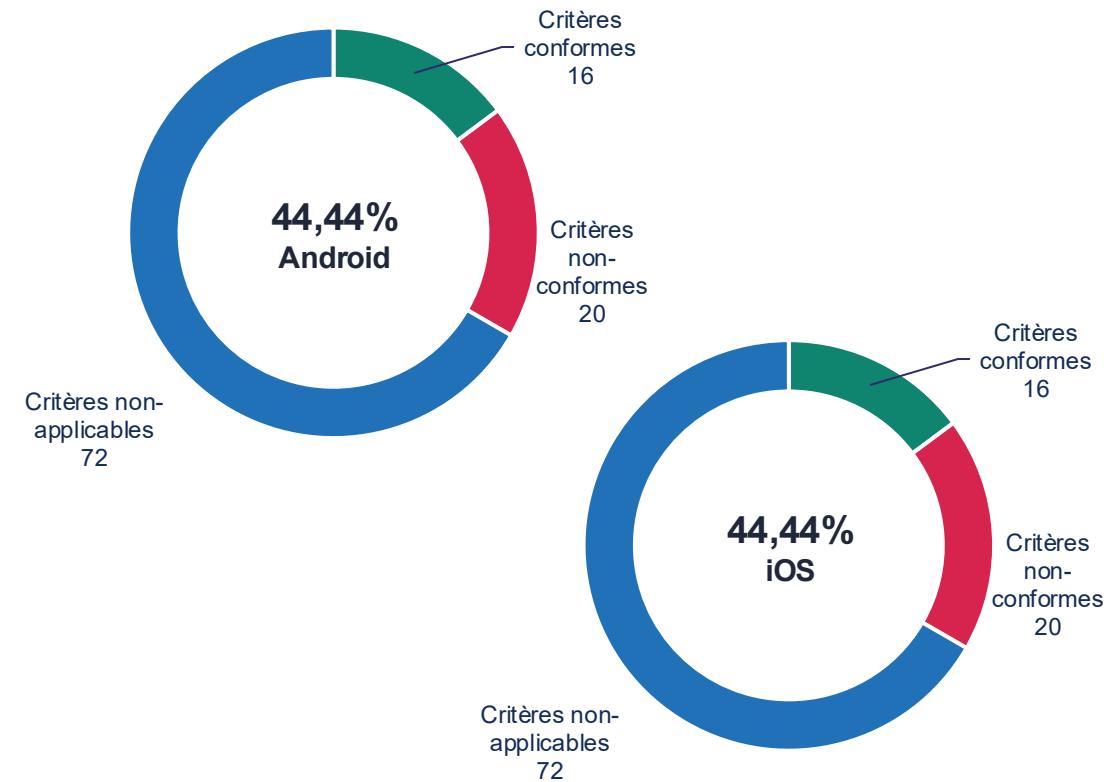
Bilan de l'audit

Référentiel d'évaluation de l'accessibilité des applications mobiles (RAAM 1.1)

Périmètre

Application MyTango Android & iOS

- Accueil
- Assistance
- Authentification
- Démarches > Gérez vos communications à l'étranger
- Factures
- Détail consommation
- Accueil > Votre connexion Internet > Option WIFI Plus
- Enjoy



NON CONFORME

Rapport d'audit détaillé

1. Onglet RAAM

Prenons exemple avec le critère 8.4 à corriger :

1. Rechercher le critère 8.4 dans la colonne « A »
2. Le nombre total de non-conformités est inscrit en colonne « L » sur la même ligne
3. Continuer sur la ligne pour retrouver des cellules mentionnant « KO »
4. Repérer les pages inscrites dans l'en-tête de la colonne (ligne 1)
5. Aller sur l'onglet respectif
6. Rechercher à nouveau le critère 8.4 dans ce nouvel onglet.

The screenshot shows a Microsoft Excel spreadsheet titled "Administration des critères". The columns are labeled: Critère, Intitulé du critère, Description, Résultats, Avantage connecté, and Pratique de jeu connecté. The "Résultats" column contains colored cells indicating status: red for KO, green for OK, grey for Is OK?, and orange for Auto. The "Nb K" column shows the count of KOs. A red circle with the number 1 points to the "Critère" column header. A red circle with the number 2 points to the "Nb K" column header. A red circle with the number 3 points to the "OK ou NA" cell in the "Pratique de jeu connecté" row. A red circle with the number 4 points to the "Nb K" cell in the "Pratique de jeu connecté" row.

Critère	Intitulé du critère	Description	Résultats	Avantage connecté	Pratique de jeu connecté
8.4.	Pour chaque page web ayant une langue par défaut, le code de langue est-il pertinent ?	Code langue pertinent	KO 1	OK	Is OK?
				OK	KO

2. Pages individuelles

- Méthodologie de test permettant de reproduire la non-conformité
- Résultat obtenu pour comprendre la non-conformité
- Solution détaillée et un code exemple
- Sévérité de la non-conformité
- Critère concerné
- Thématique du critère concerné
- Copie d'écran

The screenshot shows a software interface for auditing individual pages. It includes tabs for "Sévérité", "Critère", "Thématique", "Capture d'écran", "Méthodologie de test", "Résultat obtenu", and "Solutions / Code". The "Sévérité" tab is set to "Sérieux". The "Critère" tab shows "7.1." and "Script". The "Thématique" tab has "CONTRASTER LE SITE" and "A NODE DYSLEXIE" selected. The "Capture d'écran" tab shows a screenshot of a web page with a red box highlighting a button. The "Méthodologie de test" tab contains text about checking if a component has a coherent role. The "Résultat obtenu" tab shows a note about the role of a component not being pertinent. The "Solutions / Code" tab displays a code example for a button:

```
Les boutons sont utilisés pour définir des composants qui ont une action sur la page et les liens sont utilisés pour mener vers une destination.  
Utiliser plutôt la balise <button> pour ces éléments, ou ajouter un rôle="button" sur la balise <a> existante.  
Exemple de code:  
<a data-body-class="mode-contraste" href="#" javascript:void(0)" id="contraste-btn" role="button">  
<aria-hidden="true" class="material-icons md-invert_colors">/> Contraster le site</a>
```

Une non-conformité est « OK » si et seulement si toutes les références d'accessibilité le sont pour l'ensemble des pages où l'information est présente.

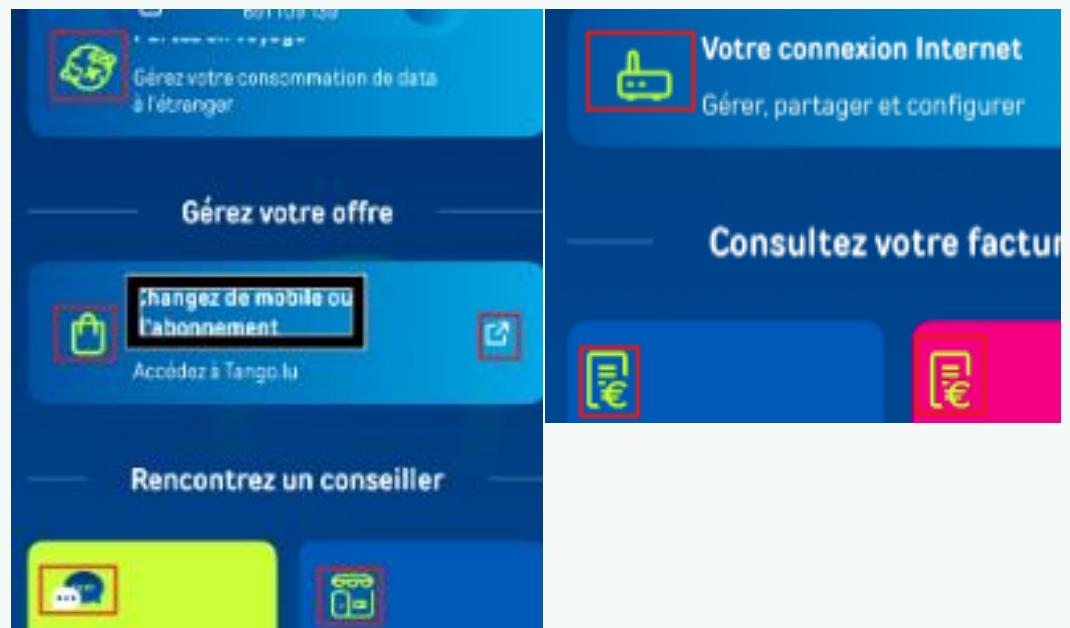
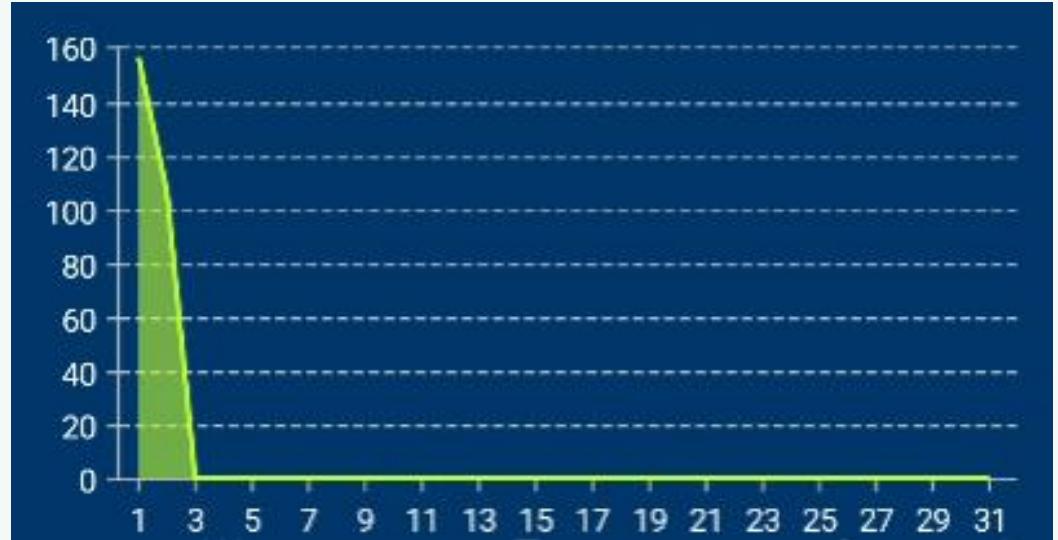


Thématique de l'audit



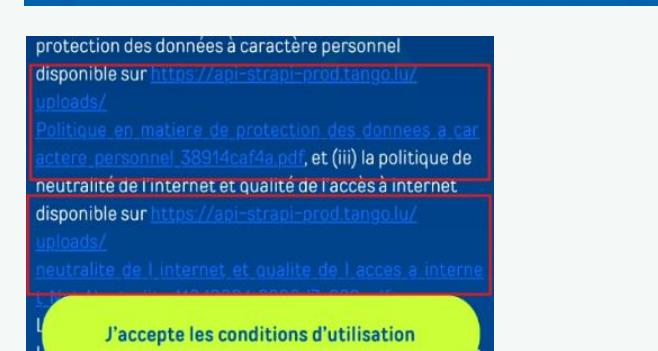
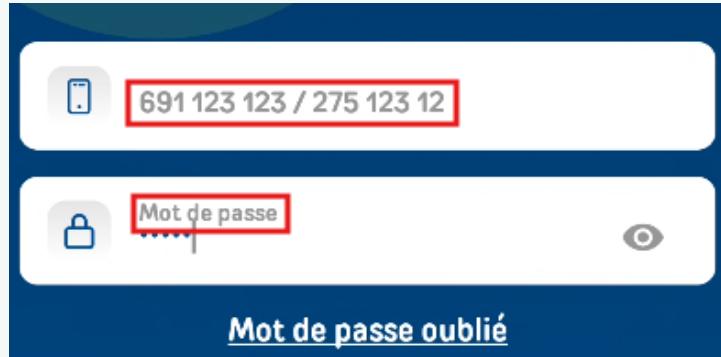
Éléments graphiques

- Certains éléments graphiques n'ont pas de description détaillée
- Images décoratives [iOS uniquement]



Couleurs

- Contraste des textes
- Contraste des composants d'interfaces et des éléments graphiques



Composants interactifs (1/2)

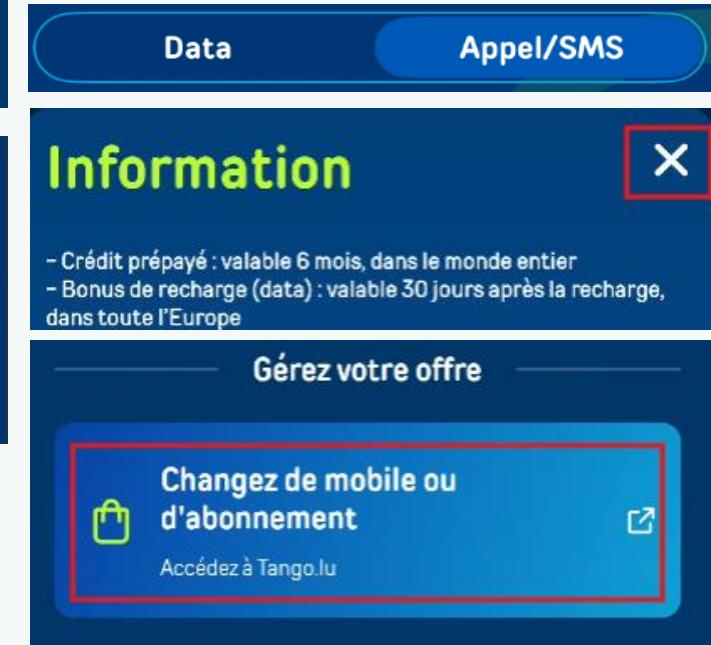
Compatibilité avec les technologies d'assistance et clavier

Composants mal restitués:

- Onglets
- Accordéons
- Rôle – bouton ou lien
- Nom des composants

Composants non atteignables ou non contrôlables - 5.2 [iOS uniquement]:

- Ecrans non atteignables à travers une interface clavier
- Boutons non atteignables à travers une interface clavier
- Accordéons non interactifs à travers une interface clavier

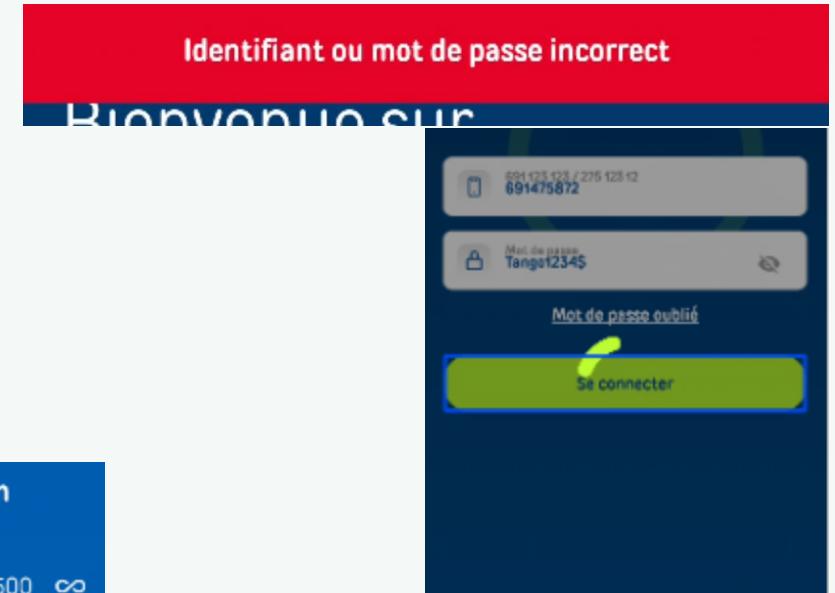
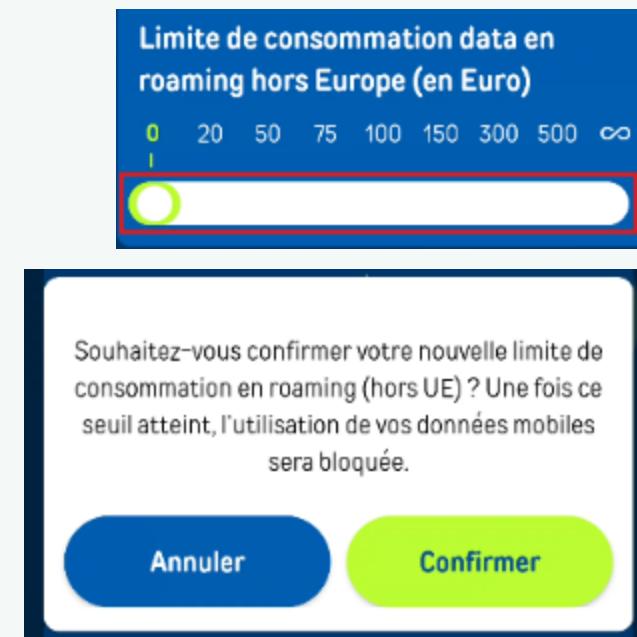
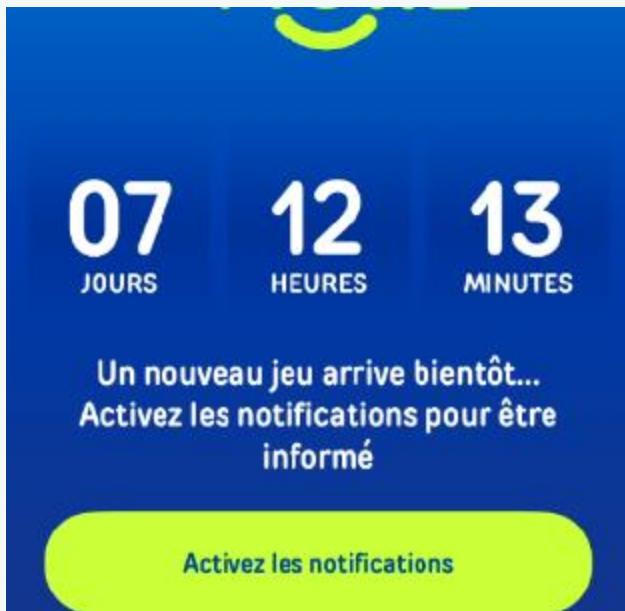


Composants interactifs (2/2)

Changement de contexte et messages de statut

Messages de statut :

- Vocalisation automatique des changements
- Vocalisation automatique des alertes



Structuration

- Utilisation des titres

Bonjour UAL 1
Votre abo' Ma Carte GO

Gérez votre offre

Rencontrez un conseiller

Trouvez votre réponse

Contactez-nous

Gérez vos communications à
l'étranger

Coût de vos communications en roaming

Optimisez votre Roaming

Présentation

- Contenu visible porteur d'information
- Augmentation de la taille des caractères de 200% au moins



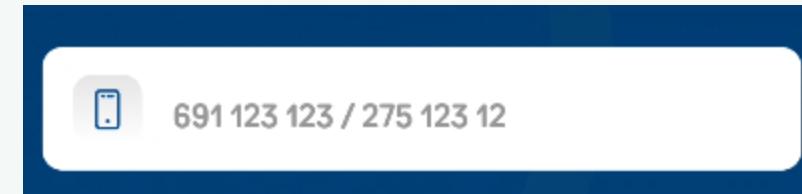
The screenshot shows the MyTango mobile application interface. At the top, there's a navigation bar with 'Data Appel/...' and a search bar containing 'Demandez à notre assistant' and 'Démarrez une conversati...'. Below this is a large 'Compteur' section with '1ata global 1,000 GB / 105 GB'. To the right, there's a 'CHAT' button. Further down, there's a 'Trouvez votre réponse' section with four buttons: 'Facture & Paiement', 'Mobile', 'Internet/Fixe', 'Ma TV', and 'Mon compte'.

Formulaires

- Pas d'étiquette associée aux champs de formulaire



Numéro mobile ou fixe
5555

A screenshot of a mobile application interface showing a form field. The field has a placeholder text "Numéro mobile ou fixe" above a text input area containing the number "5555". A small television icon is positioned to the left of the input field.

691 123 123 / 275 123 12

A screenshot of a mobile application interface showing a form field. The field has a placeholder text "691 123 123 / 275 123 12" above a text input area. A small smartphone icon is positioned to the left of the input field.

lot de passe Fritz!Box

A screenshot of a mobile application interface showing a form field. The field has a placeholder text "lot de passe Fritz!Box" above a text input area. A small lock icon is positioned to the left of the input field, and an eye icon is positioned to the right of the input field.

Navigation

- Ordre de restitution par les technologies d'assistance
- 1. Restitution incohérente de certains éléments
- 2. Lecture de certains éléments masqués
- 3. Ordre de restitution incohérente
- 4. Contexte de l'information



Article 2 : Utilisation acceptable

Le Service peut exclusivement être utilisé à des fins personnelles et non commerciales. L'utilisateur ne peut pas et ne peut pas encourager, autoriser ou autoriser toute autre personne à dériver, distribuer, adapter, exploiter, modifier, décomposer, décompiler, désassembler ou autrement manipuler le Service. Ceci inclut, mais n'est pas limité à :

- Séparer toute composante individuelle de l'Application pour une utilisation autre que celle de recevoir les services,

- L'inclusion de toute partie du Service dans des programmes tiers,

- La vente, la location, le prêt, la distribution, la transformation ou la sous-licence de l'Application ou toute autre cession de droits sur l'Application en tout ou en partie.

Les utilisateurs conviennent explicitement qu'ils utilisent à leurs propres risques le Service et les sites web, les applications mobiles ou les contenus auxquels il est fait référence.

Article 3 : Aucune garantie

Tango met en œuvre tous les efforts raisonnables dont il est capable pour assurer la disponibilité et la sécurité du Service.

J'accepte les conditions d'utilisation

Mot de passe oublié < ⌂

Consultation

- Consultation de l'application en version paysage
- Fonctionnalités activables au moyen d'un geste complexe



Documentation et fonctionnalités d'accessibilité

- Description des composants complexes ou les éléments non conformes ou non compatibles avec les technologies d'assistance (Ecran Assistance)



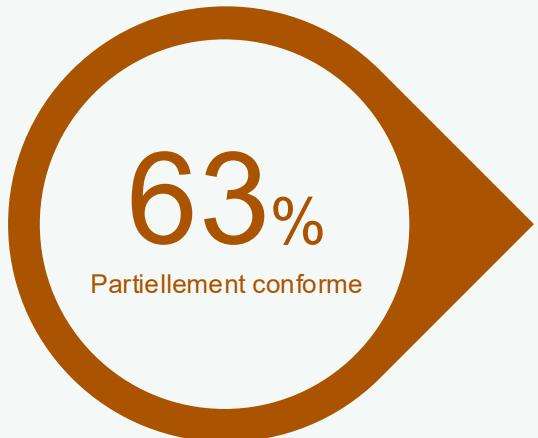
Les prochaines étapes



Résolution des critères (iOS)



**Statut actuel
non-conforme**



+ 19%

7 critères

- Éléments graphiques – 1.1
- Couleurs – 2.2, 2.3
- Structuration – 7.1
- Présentation – 8.1
- Formulaires – 9.3
- Services d'assistance – 14.1



+ 30%

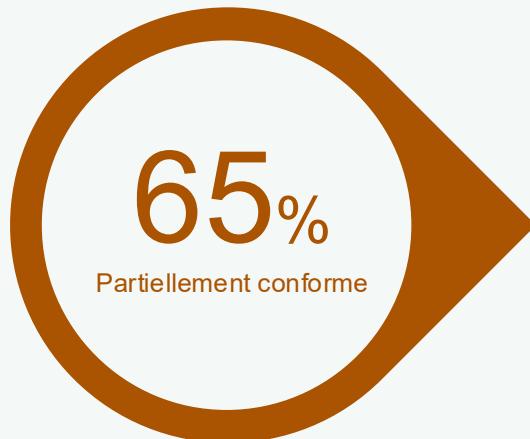
9 critères

- Éléments graphiques – 1.6
- Composants interactifs – 5.1, 5.2, 5.4
- Présentation – 8.2
- Navigation – 10.2
- Consultation – 11.1, 11.5, 11.10

Résolution des critères (Android)



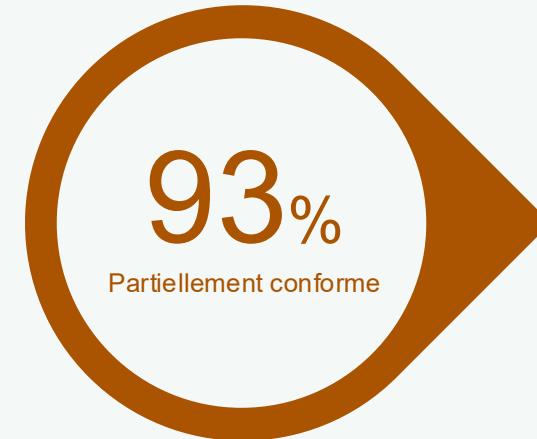
**Statut actuel
non-conforme**



+ 20%

6 critères

- Couleurs – 2.2, 2.3
- Structuration – 7.1
- Présentation – 8.1
- Formulaires – 9.3
- Services d'assistance – 14.1



+ 28%

7 critères

- Éléments graphiques – 1.6
- Composants interactifs – 5.1, 5.2, 5.4
- Présentation – 8.2
- Navigation – 10.2
- Consultation – 11.1, 11.10

Quickwins – Phase 1

>60%

12 critères Quickwins

- Éléments graphiques – 1.1
- Couleurs – 2.2, 2.3
- Structuration – 7.1
- Présentation – 8.1
- Formulaires – 9.3
- Services d'assistance – 14.1

Déclaration d'accessibilité

1. Publication de la déclaration

- La déclaration doit être disponible sur l'application, à travers un bouton ou un lien.
- L'état de conformité doit être précisé au sein de l'application.

2. Note importante à propos du contexte légal :

La déclaration d'accessibilité est valide à partir de sa date de publication.
Elle doit être mise à jour :

- À la date de modification substantielle ou de refonte du site concerné
- 3 ans après la date de publication de la déclaration, ou,
- 18 mois après la date de publication d'une nouvelle version du référentiel, pour les personnes qui appliquent la méthode technique.

Accessibilité

Le site accessibilite.numerique.gouv.fr est développé selon les recommandations du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour être accessible à tous les usagers quel que soit le matériel ou le logiciel utilisé pour naviguer sur internet.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site accessibilite.numerique.gouv.fr.

Etat de conformité

Le site est totalement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé en interne révèle que 100% des critères sont respectés.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 9/08/2022.

Technologies utilisées pour la réalisation de l'audit

- HTML5
- CSS
- Javascript

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

- Firefox et NVDA
- Safari et VoiceOver

Outils pour évaluer l'accessibilité

- HeadingsMap
- Web Developer Chrome extension
- Color Contrast Analyser
- ArcToolkit

Prochaines étapes

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

IPEDIS

Rapport d'audit avec recommandations et identification des non-conformités

Livraison de la déclaration d'accessibilité

IPEDIS

Restitution de l'audit

MyTango

Création d'une page d'accessibilité avec la mention « non-conforme »

MyTango

Correction progressive des non-conformités.

IPEDIS

Accompagnement dans les corrections

IPEDIS

Recette des modifications et amélioration du niveau de conformité

Mise à jour de la déclaration d'accessibilité



Merci !

Guillaume ROSSE

Consultant en
Accessibilité Numérique

guillaume@ipedis.com



1 Passage du Génie
75012 - Paris



01 43 05 66 41



contact@ipedis.com



R.C.S. Paris – Siret : 487 864 407 00035

Partie 02

Accompagnement sur la durée



Rendre vos vidéos accessibles

Nous pouvons vous accompagner dans la mise en accessibilité de vos contenus vidéo. Notre expertise vous permettra de restituer ces contenus à tout public, en respectant les différents référentiels.

Le sous-titrage

Il correspond à l'affichage d'un texte superposé sur l'image reprenant tous les textes vocalisés de la vidéo. Il permet de restituer toute l'information à un public malentendant.

Le transcript

Le transcript est un compte-rendu complet, chronologique et textuel décrivant la totalité de la vidéo. À destination d'un public non voyant, et associé au sous-titrage, il permet de répondre au niveau A d'accessibilité.

L'audiodescription

Elle correspond à une description sonore qui s'intercale entre les plages de dialogue d'un programme, pour aider la restitution des informations aux utilisateurs déficients visuels à par le seul sens de l'ouïe. Elle correspond à un niveau AA d'accessibilité.



Solutions PDF accessibles

Nous vous proposons de rendre vos fichiers PDF accessibles en respectant la norme PDF/UA pour structurer l'information et permettre de la retranscrire correctement à tout public.

PDF Accessible Platform

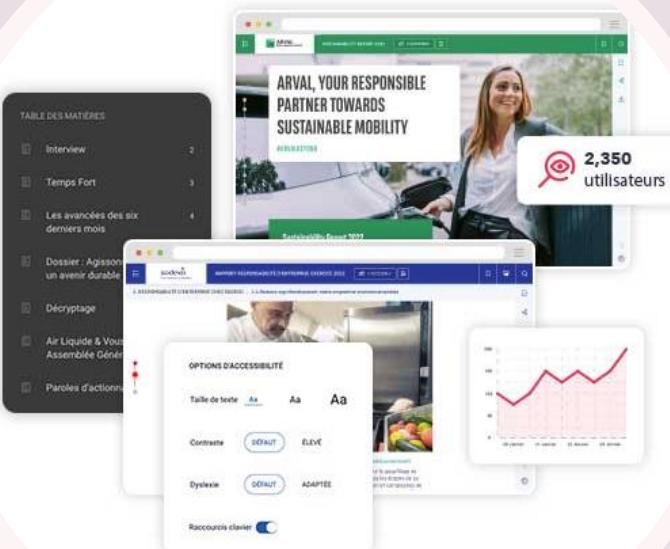
Nous pouvons intervenir à deux niveaux :

- En prestation de service pour un document ciblé
- SaaS PDF Accessible

Dans le cadre d'un volume plus élevé de document, nous pouvons vous à mettre à disposition notre plateforme SaaS PDF Accessible. Agrémentée par notre moteur d'IA, cette plateforme permet de produire plus rapidement et à un coût moins élevé vos différents fichiers.

PubliSpeak

Nous avons lancé une offre, unique et innovante sur le marché qui permet à la fois de répondre aux exigences des annonceurs en matière de communication, tout en respectant l'inclusion des personnes en situation de handicaps.



Formations à l'accessibilité

Nous vous proposons une offre complète de formations :
De la sensibilisation au développement de contenus accessibles.
En présentiel, à distance ou en e-learning...

9 thématiques de formation disponibles :

- Sensibilisation à l'accessibilité numérique
- Concevoir accessible UX / UI
- Coder et développer accessible
- Contribuer accessible
- Piloter l'accessibilité numérique : chef de projet ou référent accessibilité
- Créer du contenu accessible depuis la suite Office ou InDesign et Acrobat Pro
- Créer des modules de formation accessibles avec Articulate



Votre satisfaction : notre priorité

Nous nous engageons au quotidien dans une démarche de satisfaction client. Afin d'améliorer nos services, nous aimerions vous inviter à répondre à notre questionnaire.

Le but de ce questionnaire est de recueillir vos commentaires sur la prestation réalisée. Vos réponses nous aideront à analyser les points positifs et les axes d'amélioration.

Merci d'avance de prendre 5 minutes de votre temps pour remplir ce questionnaire que vous recevrez par email.

Vos commentaires sont importants pour nous et pour les prochaines prestations.



Annexe

Sensibilisation à l'accessibilité numérique



Définition de l'accessibilité

L'accessibilité se réfère à la facilité avec laquelle les individus, quel que soit leur statut physique, sensoriel, cognitif, ou socio-économique, peuvent accéder à un lieu, un service, un produit, ou une information.

L'objectif de l'accessibilité est de garantir l'inclusion et l'égalité des chances pour toutes les personnes, en éliminant les barrières qui pourraient les empêcher de participer pleinement à la société. Cela englobe la conception de l'environnement, les technologies de l'information, les transports, les communications, et d'autres aspects de la vie quotidienne, afin de permettre à chacun de vivre de manière autonome et participative.



Être handicapée ou en situation de handicap

Une personne handicapée est définie comme : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

La situation de handicap est le résultat d'une interaction entre des barrières sociales et environnementales et non uniquement sur les caractéristiques de la personne.

L'expression « Personne en situation de handicap » est de plus en plus plébiscitée, sur la nécessité de créer un environnement plus inclusif et d'éliminer les obstacles.

L'accessibilité numérique fait partie intégrante de ces obstacles.



L'accessibilité numérique

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

[Article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005](#)

Mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales. [...] l'accès à l'information et à la communication est un droit universel et doit d'être accessible à tous sans discrimination. »

Définition de Tim Berners-Lee



Bénéfices et absence de l'accessibilité numérique

Bénéfices

Pour l'être humain :

Améliorer la qualité de vie et réduire la fracture numérique

Pour la société :

- Rendre une société plus inclusive et lutter contre les discriminations
- Respecter les obligations législatives

Pour l'activité économique :

- Améliorer l'usabilité d'un site et augmenter son nombre de visiteurs
- Perfectionner l'expérience utilisateur
- Optimiser le référencement naturel
- Bonifier votre image de marque et votre e-reputation
- Sensibiliser et former vos collaborateurs

Absence

Pour les handicap cognitifs, intellectuel :

- Rester attentive
- Comprendre la hiérarchie des informations
- Se repérer dans l'espace Web

Pour le handicap moteur :

- Interagir avec des éléments enrichis
- Naviguer uniquement la souris

Pour les déficiences visuelles et auditives :

- Percevoir les informations et les divers messages
- Comprendre les informations sonores en l'absence d'alternative

Quelques chiffres sur l'accessibilité

12 millions de personnes en France vivent avec une forme de handicap

80%

d'entre elles atteintes d'un handicap invisible

8%

d'entre elles atteintes de déficiences visuelles liées au daltonisme

207.000 aveugles et malvoyants profonds et 932.000 malvoyants moyens

75%

des plus de 20 ans souffrent de trouble de la vison (vs 97% chez les plus de 60 ans)

7 Millions

de français sont atteints de dyslexies

Baromètre 2023 – ContentSquare – Analyse des 50 sites web recueillant le trafic le plus important

Lois, décrets et directives législatifs



2006

Convention relative des droits des personnes handicapées



2016

Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public

2019

Directive 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services



2005

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

2019

Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne

2023

Loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant droit d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture

Ordonnance n° 2023-857 du 6 septembre 2023 relative à l'accessibilité des personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques aux services téléphoniques

Limites et risques législatifs



Sur quels supports ?

Site web, Intranet, App, E-books, Logiciel, Borne numérique



Public

Services de l'État, Collectivité territoriale, Établissement public, Délégataire d'une mission service public



Privé

- Entreprise générant un CA égal ou supérieur à 250M€ en France
- Entreprise liée à des produits ou services : Ecommerce, Media audio-visual, Bancaire, Transport, Téléphonie



A l'exception des entreprises de moins de 10 salariés avec un CA inférieur à 2M€

Pour quel délai ?



28 juin 2025

Pour les sites existants



28 juin 2030

Pour les nouveaux services

Nouvelles Autorités de Contrôle

Vers un risque de poursuites judiciaires

ARCOM

Pour le public +
communication
audiovisuelle

DGCCRF

Tous les sites proposants
des services : ecommerce,
media, bancaires,
téléphonie, transport

ARCEP

Services de communication
électronique

ACPR & AMF

Secteur bancaire

Banque de France

Secteur bancaire



Les sanctions?

Elles sont cumulatives :

- 50000€ pour défaut d'accessibilité
- 25000€ pour défaut de déclaration

Si aucune modification au bout de 6 mois, sanctions reconductibles + contravention de 5e catégorie :

- 7500 € (max 15.000 € si récidive) pour la personne morale
- 1500 € (max 3000 € si récidive) pour les personnes physiques.

Les sanctions peuvent être proportionnées au nombre de services fournis.

Normes d'accessibilité

Les normes d'accessibilité numérique servent de référence technique pour les audits.

